

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	10.02.2017	18h43	17.106	DJSC
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Groupe UDC</b>		
<b>Titre : Une (des) école(s) coranique(s) dans le canton de Neuchâtel</b>		
<b>Contenu :</b>		
<p>L'Association culturelle des musulmans de Neuchâtel invite régulièrement M. Hani Ramadan pour des ateliers de formation.</p> <p>M. Hani Ramadan, directeur du Centre islamique de Genève, intellectuel controversé, qui s'était illustré en 2002 pour ses propos légitimant la lapidation des femmes au nom de la loi islamique, donne donc, tous les 2 ou 3 mois, des cours de formation religieuse destinés aux jeunes, et ce, manifestement, dans le canton de Neuchâtel selon RTN.</p> <p>Il a été licencié de son poste d'enseignant par l'État de Genève, a été interdit de conférence à Roubaix et à Nîmes, mais il vient enseigner aux jeunes Neuchâtelois les principes des frères musulmans, eux qui sont à l'origine de multiples assassinats à travers le monde.</p> <p>Que compte faire le Conseil d'État pour éviter une radicalisation des jeunes musulmans neuchâtelois ? Le bureau de l'égalité cautionne-t-il ces agissements par son assourdissant silence ?</p>		
<b>Développement :</b>		
<p>Le porte-parole du Département de l'instruction publique du canton de Genève (DIP), lors du licenciement de M. Hani Ramadan, affirme que le directeur du Centre islamique est « connu comme un prédicateur militant en faveur d'une conception particulière de l'Islam ; son intervention unilatérale dans un cadre scolaire n'est pas compatible avec l'approche neutre et scientifique du fait religieux ». Pour le DIP, « les positions publiques de M. Hani Ramadan sont incompatibles avec les valeurs et la mission de l'école publique ».</p> <p>La République et Canton de Neuchâtel peut-elle laisser un prédicateur extrémiste embrigader nos jeunes de religion musulmane, leur inculquer un Islam extrémiste, celui des frères musulmans, qui prône la charia, l'inégalité des sexes, le non-respect de nos institutions, la suprématie des lois religieuses sur les lois de la République, le meurtre des impurs (les chrétiens et les juifs), tout cela sous le couvert d'une pseudo-tolérance religieuse en public, mais pas en privé ?</p> <p>Il est temps de réagir avant qu'il ne soit trop tard. L'histoire nous enseigne que la liberté doit être défendue.</p>		
L'urgence est demandée : <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b>		
Pierre Hainard		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Pierre-André Currit		
Sylvia Schulé		
Stephan Moser		